

Règlement ETAN (Ecole du Tir à l'Arc Normand)



Article 1

Tous les clubs Normands affiliés peuvent recevoir le label ETAN :

- Sauf demande écrite adressée au secrétariat de la ligue de Normandie
- Sauf les clubs déjà labellisés ETAF

Article 2

Pour obtenir le label ETAN, les clubs doivent répondre au critère suivant :

- **Un nombre de jeunes compétiteurs** : 3 jeunes qui participent à au moins 4 compétitions de tir extérieur dont au moins un Fita.

Pour information, les critères de reconnaissance au niveau National (ETAF) prennent en compte :

- Le nombre de jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 archers du même club (soit l'équivalent de deux équipes) doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympiques dans la saison.
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 520 points de moyenne pour les garçons et 500 points de moyenne pour les filles (niveau établi en fonction du niveau national actuel et non du niveau international. Ce critère évolue au cours des années).
- La durée de fréquentation du club : 3 dernières années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial). En effet, nous avons estimé que l'impact de la formation et/ou de la qualité de l'entraînement proposé au sein du club est évaluable après 3 années.

Article 3

A l'issue de la saison, un classement ETAN sera fait.

Le club qui totalisera la meilleure moyenne cumulée se verra remettre un trophée lors de la prochaine assemblée générale.

Les cinq premiers clubs du classement ETAN peuvent envoyer trois jeunes gratuitement sur une action préfilère de la ligue.

Les clubs qui entrent dans le classement peuvent bénéficier d'un demi-tarif sur une formation E1 ou E2.

Article 4

La ligue de Normandie se réserve le droit de changer les critères d'obtention du label ETAN d'une saison sur l'autre.